

Avis de travaux



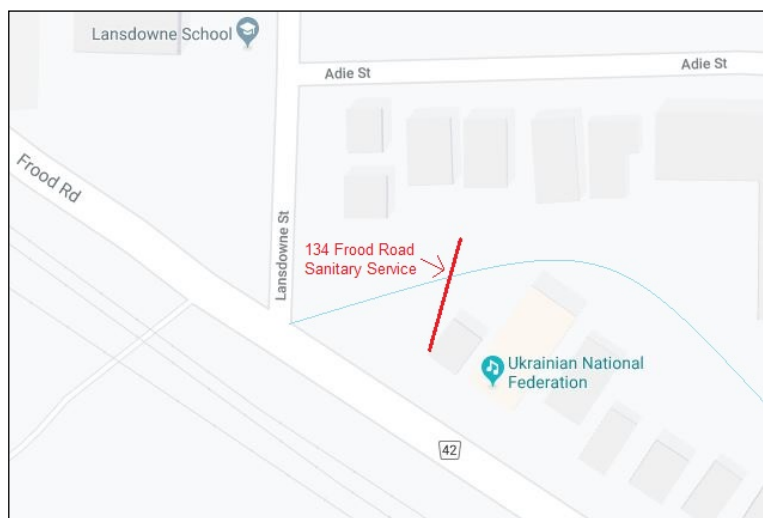
Remplacement du branchement à l'égout sanitaire au 134, chemin Froid

La Ville du Grand Sudbury
remplacera le branchement à l'égout
sanitaire du 134, chemin Froid, qui
traverse le ruisseau Nolins.

**Les travaux de construction
seront exécutés par
l'entrepreneur de la Ville,
Bélanger Construction Ltd., de mai à
août.**

**Les travaux auront lieu
du lundi au vendredi, de 7 à 19 h.**

Veillez noter que ces dates pourraient
changer.










Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact pour les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs se sont engagés à assurer la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

Administratrice du contrat :
Marissa Greco, AECOM
705 669-4704
marissa.greco@aecom.com

Gestionnaire du projet :
Marc Khoury, CGS
705 674-4455, poste 4446
marc.khoury@grandsudbury.ca

	<p>Avant le début des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires devraient enlever les articles situés sur l'emprise municipale, tels que ceux d'aménagement paysager, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. • Les propriétaires devraient rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux de tout égout de toit ou de toute pompe de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant. <p>La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.</p>
	<p>Circulation</p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Vous pourriez connaître certains retards et un accroissement de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour</p> <p>Si l'entrepreneur devait fermer temporairement des entrées de cour, il ferait parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoirait une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. Les entrées menant aux entreprises et aux établissements publics doivent rester ouvertes et on doit y avoir accès en tout temps.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspectrice ou l'inspecteur des travaux sur place ou avec la ou le gestionnaire du projet de la Ville indiqué ou indiquée sur cet avis.</p>
	<p>Inspections</p> <p>Alex Holland de la société AECOM fera un examen complet de l'état de la structure et du bâtiment avant le début des travaux. Ces inspections auront seulement lieu avec la permission de la ou du propriétaire.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun</p> <p>Les véhicules des services policiers, d'incendie et paramédicaux y auront accès en tout temps. Les autobus de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher le circuit d'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement apporté au circuit d'autobus prévu.</p>
	<p>Collecte des déchets</p> <p>La collecte des déchets ménagers, des matières à recycler et des feuilles et des résidus de jardin ne sera pas touchée par les travaux. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété avant 7 h le jour habituel de collecte. Si les camions de collecte ne peuvent pas se rendre à des propriétés dans la zone des travaux, l'entrepreneur sortira les déchets de la zone pour qu'on les collecte. Vos contenants à déchets ménagers, à matières à recycler et à matières organiques seront retournés à votre propriété plus tard dans la journée. Veuillez vous assurer que votre adresse est indiquée sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>